

(Communiqué de presse 12 mars 2015).

SAINT-ADELPHE, C'EST MA COULEUR!

NOUVEAU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

C'est sous le thème *Saint-Adelphe, c'est ma couleur*, que la Municipalité lance un nouveau programme d'accès à la propriété ayant, comme objectif, de contrer l'exode démographique, notamment celui des jeunes et de favoriser l'augmentation de nouvelles familles, tout en stimulant le marché immobilier sur le territoire municipal.

Ce programme vise un remboursement de la taxe foncière générale sur un immeuble (excluant le terrain) afin de venir en aide aux familles qui achèteront une résidence dans la municipalité de Saint-Adelphe, pour y élire domicile.

Ce nouveau programme d'accès à la propriété a pris effet le 2 mars 2015. Il porte sur les habitations construites depuis 20 ans et plus. Les nouveaux propriétaires auront jusqu'au 31 décembre 2016 pour se prévaloir des modalités du règlement 2015-291 (programme d'accès à la propriété), présentement en vigueur.

Le programme prévoit une subvention aux nouveaux propriétaires qui achètent une maison de plus de 20 ans sur le territoire de Saint-Adelphe, consistant en la remise d'une aide financière remboursable et équivalente à la taxe foncière générale imposée sur les bâtiments, selon le tableau suivant :

Nature de l'aide financière :

TYPES DE PROPRIÉTÉ	AIDE FINANCIÈRE (EXCLUANT LE TERRAIN)				
	(% de la taxe foncière générale remboursée sur la valeur des bâtisses au rôle municipal)				
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Habitation existante famille SANS enfant	75%	50%	50%	0%	0%
Habitation existante (famille AVEC enfant)	100%	100%	100%	100%	100%

Également, la Municipalité a adopté au cours des années antérieures, deux règlements ayant trait à des programmes de remboursement de la taxe foncière générale sur une durée de 5 ans pour toutes nouvelles constructions dont la valeur inscrite au rôle d'évaluation est supérieure à 50 000 \$. Il s'agit du règlement 2009-261 (ayant trait à un programme de revitalisation) et du règlement 2012-278 (concernant un programme de soutien à l'investissement). L'aide apportée aux propriétaires de bâtiments neufs s'adresse aux secteurs résidentiel, commercial, industriel et agricole.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2015, les propriétaires situés sur le secteur de la Phase 1 du réseau d'aqueduc et égouts bénéficient d'un congé de taxes, puisque l'emprunt pour la réalisation de ces travaux a été remboursé à 100 %. Ce montant représente à lui seul une économie de 442 \$ par année sur le compte de taxes municipales pour les résidents de ce secteur.

Saint-Adelphe mise sur ces incitatifs afin de poursuivre sa pleine croissance, d'offrir la meilleure qualité de vie à ses citoyennes et à ses citoyens, et d'assurer la rétention de sa population, ainsi que la pérennité de ses institutions et de ses organismes.

Traversée par la majestueuse rivière Batiscan, près de laquelle une rampe de mise à l'eau à accès gratuit a été aménagée dans le périmètre urbain, notre municipalité compte de magnifiques terrains vacants en bordure de la rivière.

Je vous invite cordialement à venir vous y établir. Une visite vous convaincra.

Pour plus d'informations sur ces programmes, www.st-adelphe.qc.ca ou vous pouvez téléphoner au 418 322-5721, poste 1.

Paul Labranche, maire